

**Extrait du registre des délibérations
du Conseil d'Administration du C.C.A.S.**

Séance du 2 MARS 2026

DELIBERATION N°10/2026

Le Conseil d'Administration, dûment convoqué, s'est réuni en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame CZURKA Maryline, Vice-Présidente du CCAS.

Présents : Mme CZURKA Maryline, Mme DESCLOUX Odette, M. OULIE Gérard, Mme RAFIA Kadija, Mme TOSAN Christine, Mme DESSI Judith, Mme RAGO Monique, Mme LIZEE Anne-Christine, Mme INFANTES Maryline, Mme THIBAUT Marie-Thérèse, RIOUAL Françoise, Mme REVOL Mylène, WAHARTE Stéphane.

Absents excusés : M. GACHON Loïc, M. PORTE Henri-Michel, Mme HAMOU THERREY Bernadette.

Absents : Mme SAHUN Véronique.

C.A. en exercice : 17

Présents : 13

Votants : 13

Date de convocation : 20 février 2026

Président de Séance : Mme CZURKA Maryline, Vice-Présidente du CCAS

Secrétaires de séance : Mme VILORIA Jocelyne, Directrice déléguée du CCAS et Rémy BARGES directeur de la Solidarité.

Le nombre des membres du Conseil présents est arrêté à 13 (treize).

Le nombre de votants est arrêté à 13 voix (treize voix).

OBJET : CONTRAT D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriale ;
Vu, le Code de l'Action Sociale et des Familles
Vu, le Code des Assurances,

Considérant que le contrat de groupe d'assurance statutaire conclu par le CDG 13 arrivera à échéance le 31 décembre 2026.

Considérant que le CDG13 va entamer la procédure de renégociation de son contrat conformément aux règles de la commande publique.

Considérant que le CCAS est soumis à l'obligation de mise en concurrence de ses contrats d'assurance mais a la possibilité de se joindre à la procédure de mise en concurrence conduite par le CDG 13 pour une consultation qui concerne les personnels relevant de la CNRACL et de l'IRCANTEC.

Il est proposé au conseil de renouveler le mandat de gestion au CDG13 afin d'être associé à la nouvelle procédure de mise en concurrence.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents.

Décide de se joindre à la procédure de renégociation du contrat groupe d'assurance que le CDG13 va engager début 2026.

Autorise M. le Président ou Mme la Vice-Présidente à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme
La Vice-Présidente

Maryline CZURKA

